

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS**

NOMBRE DE MEMBRES	SEANCE DU 09 JUIN 2026
Afférents au Conseil Communautaire : 26	Le neuf juin deux mille vingt-six à vingt heures trente , le Conseil Communautaire s'est réuni à la mairie de Rignac sous la présidence de Jean-Marc CALVET.
En exercice : 26	
Qui ont pris part à la délibération : 25	
Date de la Convocation : 2 juin 2026	

Etaients présents : ROUQUETTE Dominique, VINEL Marylène, GRANIER Samuel, RIGAL Nelly, OLIVIE Benoît, ROZIERES Nathalie, RUFIE Bertin, BESSIERE Jean-Louis, PRADELS Dominique, BOUYSSOU Yves, SCHENFEIGEL Yves, LACASSAGNE Bérengère, TEULIER Julien, MAZARS Yves, FRAYSSE Kévin, SIRMAIN Samuel, CALVET Jean-Marc, MIRABEL Isabelle, ISSALY Jean-Pierre, GLADIN Nathalie, PRADELS Michel, MARTY Maurice, DELTORT Marie-Anne, CAPMARTIN Marion.
Procuration : ACQUIER Gilles (Procuration à PRADELS Dominique)
Absent excusé : SANTOS Lucille
Secrétaire de séance : Kévin FRAYSSE

**Délibération n° 2026 – 70 : Finances locales
Mise en place d'un fonds de concours - Voirie**

Exposé :

Monsieur le Président indique au Conseil communautaire que la Communauté de Communes supporte des charges importantes en raison du niveau de compétences qui lui incombent.

Pour lui permettre de poursuivre la réalisation des travaux sur la voirie d'intérêt communautaire, la Communauté de Communes sollicite en 2026 de la part des Communes membres le versement d'un fonds de concours tel que prévu à l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le fonds de concours sollicité est d'un montant total de 105 000 euros sur un programme d'investissement de 250 000 euros.

Il se répartit comme suit :

Montant des travaux HT	250 000 €
Subvention DETR	40 000 €
Montant des travaux net de subvention	210 000 €
Part EPCI	105 000 €
Fonds de concours de communes	105 000 €
	Montant par commune
Répartition :	
ANGLARS	17 507 €
AUZITS	14 689 €
BELCASTEL	7 117 €
BOURNAZEL	7 893 €
ESCANDOLIERES	6 801 €
GOUTRENS	13 827 €
MAYRAN	9 139 €
RIGNAC	28 027 €
TOTAL	105 000 €

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté :

- Décide de solliciter en 2025 de la part des communes membres le versement d'un fonds de concours d'un montant global de 105 000 euros pour la réalisation de travaux sur la voirie d'intérêt communautaire ;
- Approuve la répartition telle que présentée ;
- Précise que ce fonds de concours sera soumis au vote concordant des conseils municipaux ;
- Autorise M. le Président à signer tous pièces relatives au versement de ce fonds de concours.

Abstentions : 0

Exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Fait et délibéré à RIGNAC, Les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme.

Le Président
Jean-Marc CALVET,
Acte dématérialisé

Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Préfecture le : 16/06/2026
- publication en date du : 19/06/2026